

de construire un chemin de fer avec des rampes égales à celles du New-York Central. Si la commission est en mesure de faire une déclaration positive de ce genre, le Gouvernement devrait pouvoir se procurer un renseignement que le Parlement est en droit de demander.

L'honorable M. SCOTT : Aucune déclaration de ce genre n'est fondée. Aucun rapport n'a été présenté au Gouvernement. Je n'ai jamais entendu parler du rapport en question. Il va de soi que nous ne nous occupons pas des différents commentaires publiés dans la presse. Aucun rapport n'a été fait par la commission au Gouvernement, et le président de la commission, lorsque l'avis de motion a été inscrit dans le feuillet de la Chambre, m'a dit qu'il n'avait réellement rien dont il pouvait faire rapport.

L'honorable M. CASGRAIN (de Lanauvère) : Comme cette question est une question théorique, je dirai qu'il arrive souvent, lorsque les études de ligne se poursuivent...

L'honorable M. LANDRY : Est-ce là la réponse du Gouvernement ?

L'honorable M. CASGRAIN : Je voulais simplement donner une explication pour renseigner l'honorable sénateur d'en face, et je ne crois pas qu'il s'oppose à ce que je fasse certaines remarques. Quand des arpentages se poursuivent, les arpenteurs ont l'habitude de dire, par exemple, de vive voix, qu'ils trouvent des rampes douces, que le chemin est facile à construire et coetera. On a toujours compris qu'il était difficile d'empêcher les arpenteurs ou les ingénieurs de parler des rampes qu'ils peuvent réellement obtenir. Des ingénieurs m'ont dit à moi-même qu'ils obtenaient des rampes comme celles qu'exigeaient les spécifications relatives aux profils du chemin du Grand-Tranc-Pacifique. Il est réellement merveilleux qu'ils puissent obtenir de pareilles rampes, parce que nous savons que dans le passé on acceptait des rampes de cinquante pieds au mille ; mais nous devons nous rappeler que les choses ont changé récemment d'une manière considérable, et que nous ne devons pas hésiter à faire des coupes profondes pour avoir des rampes convenables. On me dit, par exemple, que le chemin de fer Canadien du Pacifique en construisant

Hon M. WOOD.

une voie de Sudbury à Toronto a fait une coupe de 75 pieds de profondeur sur une distance passablement longue, sur une distance de plus d'un demi mille, pour obtenir une rampe satisfaisante. Auparavant on n'entendait jamais parler d'une pareille chose. Il est bien possible que le reporter du "Globe" ou celui du "News" ait entendu parler ces ingénieurs. Mais je ne puis comprendre qu'un rapport officiel ait été fait au Gouvernement avant que les ingénieurs explorateurs aient complété leurs travaux et que l'emplacement de la voie ait été fixé. Si je comprends bien, on n'a fait que des études préliminaires pour découvrir où la voie devra être assise. Quand il aura été décidé où devra probablement passer la voie, la commission devra décider lequel des tracés sera adopté, et un rapport à ce sujet sera fait au Gouvernement.

L'honorable M. WOOD : Je comprends parfaitement l'attitude que prend l'honorable sénateur, et j'approuve ses remarques. Cependant, comme il le dit lui-même, il est bien possible pour les ingénieurs, quand ils font leurs explorations, d'obtenir les renseignements relatifs à la ligne, et à en juger par la manière positive dont sont faites les assertions qui ont paru dans les journaux, je crois naturellement qu'elles sont jusqu'à un certain point fondées. Je ne désire pas insister inutilement sur cette question, mais je voudrais bien savoir si je comprends bien ce que dit l'honorable secrétaire d'Etat, qui, à mon sens, prétend que la commission, avec les renseignements qu'elle possède, n'est pas prête à faire une déclaration comme celle qui a paru dans les journaux. Je désire attirer l'attention sur d'autres déclarations, dont l'une se lit comme suit :

Au risque de froisser les sentiments de nos compatriotes canadiens de cette province, je dois transcrire des remarques provenant de plus d'une source : "Le peuple du Nouveau-Brunswick ne connaît pas sa propre province".

On décrit l'intérieur de la province de manière à faire croire qu'elle abonde en bois de construction et en terrains propres à l'agriculture. J'ai compris que les représentants de la province du Nouveau-Brunswick, tant dans cette Chambre que dans la Chambre des communes, devraient être le plus tôt possible renseignés—l'article prétend qu'ils ne le sont pas—devraient, dis-je, connaître la configuration et les ressources